



# Enquête sur le patrimoine d'assainissement collectif et les pratiques d'amortissement des collectivités gestionnaires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse

Synthèse  
2012



Alors que la construction des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et le raccordement de la population à ces infrastructures sont aujourd'hui quasiment achevés, la gestion durable des services d'eau et d'assainissement constitue désormais un enjeu primordial dans l'amélioration de la gestion de l'eau. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en fait une de ses priorités d'intervention au travers de son programme d'action « Sauvons l'eau » (2013-2018).

Afin de préparer la mise en œuvre de ce programme, l'agence de l'eau a souhaité s'informer sur la situation des services d'assainissement collectif de ses bassins vis-à-vis de la gestion durable, en particulier sous l'angle de l'amortissement des ouvrages. Pour ce faire, elle a lancé fin 2011 une étude visant à s'informer sur **les pratiques d'amortissement du patrimoine d'assainissement** (réseaux et stations d'épuration) des services gestionnaires. Cette étude avait pour objectifs de :

- **mieux connaître le patrimoine d'assainissement collectif et savoir dans quelle mesure les services anticipent financièrement son renouvellement et selon quelles modalités ;**
- **savoir dans quelle mesure le prix du service assainissement intègre le coût de renouvellement des ouvrages ;**
- **mesurer la marge de manœuvre financière des services publics d'assainissement pour renouveler leur patrimoine et réaliser de nouveaux investissements.**

Réalisée via une enquête par questionnaire, l'étude a permis de collecter les données issues de **197 services d'assainissement**, représentant **5% des services d'assainissement** présents sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse et **6,9 millions d'habitants, soit 44% de la population raccordée** des bassins.

Cette étude a livré les enseignements suivants :

## 1) Les pratiques d'amortissement

**Les « bons élèves » en matière d'amortissement représentent une faible part des services d'assainissement.**

**8% des services répondants amortissent l'intégralité de leur patrimoine selon de « bonnes pratiques »<sup>1</sup> : ce sont les « bons élèves ».** Ils représentent **21 %** de la population globale de l'échantillon répondant. La taille du service n'a pas d'influence sur les pratiques d'amortissements : être « bon élève » n'est pas une question de taille de service.

**24% des services répondants amortissent l'intégralité de leur patrimoine** (pas nécessairement selon de bonnes pratiques). Ils représentent également 24% de la population globale de l'échantillon.

De manière générale, les services connaissent mal leurs pratiques d'amortissement : **60 % d'entre eux n'ont pu indiquer leurs pratiques d'amortissement sur l'ensemble de leur patrimoine.** La taille du service n'influence pas non plus la connaissance des pratiques d'amortissement.

**Les services n'ont pas forcément de bonnes pratiques d'amortissement sur l'ensemble de leur patrimoine.**

En considérant séparément les compétences des services, il ressort que :

- **20 %** des services à compétence **transport et/ou collecte** amortissent la totalité de leurs réseaux sur une durée de 60 ans ou moins ;
- **22 %** des services à compétence **traitement** amortissent l'intégralité de leurs stations d'épuration sur une durée de 40 ans ou moins.

Ces proportions de services « bons élèves », en considérant séparément les pratiques d'amortissement sur les réseaux, d'une part, et les stations d'épuration, d'autre part, sont nettement

---

<sup>1</sup> c'est-à-dire amortissement réalisé sur une durée de 40 ans ou moins pour les stations d'épuration et de 60 ans ou moins pour les réseaux d'assainissement



plus élevées que lorsque l'on considère les pratiques sur l'ensemble du patrimoine (8% de services « bons élèves » au global). Un service amortissant ses stations d'épurations selon de bonnes pratiques n'amortira donc pas forcément ses réseaux selon de bonnes pratiques, et vice-versa.

### **Une bonne gestion du point de vue des amortissements n'est pas synonyme de prix élevé.**

Le prix médian pratiqué par les services d'assainissement « bons élèves » (1,19 € HT/m<sup>3</sup>) est globalement inférieur à celui des autres services. Les prix des services « bons élèves » ont également tendance à être moins dispersés que ceux des autres services ; ceci semble indiquer qu'une bonne gestion de son patrimoine permet de limiter les écarts de prix entre les services.

## **2) Les pratiques de renouvellement**

### **La planification du renouvellement des installations est peu répandue.**

En vue de maintenir le niveau de performance de son service et d'anticiper financièrement la réalisation de travaux, le service gestionnaire a intérêt à planifier le renouvellement de son patrimoine ; renouvellement dont il a presque toujours la charge quel que soit le mode de gestion du service. Or, dans les faits, les services ont peu recours à la planification des travaux : **20% des services répondants disposent d'un plan de renouvellement pour les branchements et 35% pour les réseaux.**

Les services de grande taille apparaissent comme plus avancés dans ces domaines : ils connaissent mieux le taux de renouvellement de leurs réseaux et planifient davantage ce renouvellement.

## **3) Urgence sur les petites stations d'épuration**

### **Les échéances de renouvellement les plus proches correspondent aux petites stations.**

**En se basant sur une durée de vie théorique de 40 ans, 11% des stations d'épuration devraient être renouvelées dans les 10 ans à venir.** 91 % des stations de plus de 40 ans ont une capacité inférieure à 1000 équivalent habitants. Les efforts de renouvellement des stations d'épuration seront donc à faire en priorité sur celles de petite capacité.

Les stations d'épuration de plus grande capacité ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation puisqu'elles correspondent aux échéances les plus proches de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

**A la lumière de ces résultats, il apparaît que la gestion durable des services d'assainissement collectif, en ce qui concerne les pratiques d'amortissement et de renouvellement, est loin d'être une réalité aujourd'hui sur les bassins Rhône Méditerranée Corse. Dès lors, dans l'objectif d'orienter et d'inciter les services d'assainissement collectif à mettre en œuvre une gestion durable de leur patrimoine, il apparaît important de sensibiliser les collectivités aux enjeux du renouvellement et de son financement. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souhaite agir en ce sens dans le cadre de son programme d'action 2013-2018 « Sauvons l'eau ».**

## **Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

2-4 allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 01  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

### **Département de la planification et de la programmation Service programme, évaluation et socio-économie**

2-4 allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 51 - Fax : 04 72 71 26 03

### **Délégation régionale de Besançon**

Le Cadran - 34 rue de la Corvée - 25000 BESANCON  
Tél. : 04 26 22 31 00 - Fax : 04 26 22 31 01

### **Délégation régionale Rhône-Alpes**

14 rue Jonas Salk - 69363 LYON Cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00 - Fax : 04 72 76 19 10

### **Délégation régionale PACA & Corse**

Immeuble le Noailles - 62 La Canebière - 13001 MARSEILLE  
Tél. : 04 26 22 30 00 - Fax : 04 26 22 30 01

### **Délégation régionale de Montpellier**

Immeuble Le Mondial - 219 Rue Le Titien - CS59549  
34961 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00 - Fax : 04 26 22 32 01

